

Bordereau attestant l'exactitude des informations - NANTERRE - 9201 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 18/09/2024 - 46868 - 2016 B 06168 - 821 464 278 - 4 L



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

46 868
DGFIP N° 2065 2023
Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code Général des Impôts)

Exercice ouvert le 01/01/2022 Et clos le 31/12/2022		Régime simplifié d'imposition ☐
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe ☐		Régime réel normal ☒
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre ☐		
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art 209-0 B (entreprise de transport maritime) cocher la case ☐		
A IDENTIFICATION 4 L		Adresse du siège social
Désignation, SIRET, Adresse de la société : 20 rue Jules Ferry 92600 Asnières sur Seine 82146427800018		
Ancienne adresse : (en cas de changement)		B ACTIVITE
N° Téléphone :		Activités exercées : Holding
		Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐
RÉGIME FISCAL DES GROUPES		
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)		
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante :		
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :		
SIRET		
C - RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. page 4)		
1. Résultat fiscal		
Bénéfice imposable à 15%	3 863	Bénéfice imposable au taux normal
Résultats net de cession/concession/sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%		Déficit
2. Plus-values		
PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%
Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%
PV exonérés (art. 238 quinquies)		
3. Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones franches		
Entreprises nouvelles art. 44 sexies ☐	Jeunes entreprises innovantes ☐	Zones Franches Urbaines - Territoire entrepreneur ☐
Entreprises nouvelles art. 44 septies ☐		Zones franches d'activités Art. 44 quaterdecies ☐
Sociétés d'investissements immobiliers cotées ☐	Bassins urbains à dynamiser (BUD) art. 44 sexdecies ☐	Autres dispositifs ☐
Bénéfice (+) ou déficit (-) exonéré		PV exonérées relevant du taux à 15 %
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif (art. 244 quater W du CGI) (cocher la case)		
D - IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration 2065)		
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt		
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.		
E - CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration 2065)		
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%		
F - CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE		
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%		
G - ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CBC/DAC4 (cf. notice de la déclaration 2065)		
Si vous êtes l'entreprise tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration		Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration par la tête de groupe
Nom et adresse de l'entreprise du groupe désignée pour souscrire la déclaration si ce n'est pas la tête de groupe :		Nom et adresse de société tête de groupe :
H - COMPTABILITE INFORMATISEE		
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? ☒ OUI		
Si oui, indication du logiciel utilisé : suite mtae		
ECF : ☐ Désignation du prestataire :		
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable : s		Nom et adresse du conseil :
32 FIDECY EXPERTISE ET CONSEIL AV. CLAUDE DEBUSSY 92230 GENNEVILLIERS Tél 0141478006		Tél :
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :		Identité du déclarant :
N° d'agrément du CGA :		Date : 11042023 Lieu : Asnières sur Seine
CGA ☐ Viseur Conventionné ☐ Tél :		Qualité et nom du signataire : Laurent Ludovic Gérant

Désignation de l'entreprise	4 L
et Date de clôture de l'exercice	31/12/2022

REDUCTION DES PRODUITS DES AIGLES ET DES SERPENTS ANS QUE DES REVENUS DES PAYS EN VOIE DE DEVELOPPEMENT

1. Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts	Payées par la société elle-même Payées par un établissement chargé du service des titres	(a)	
2. Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s)		(b)	
3. Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		(c)	
4. Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (à préciser par nature sur les lignes e à h)		(d)	
		(e)	
		(f)	
		(g)	
		(h)	
5. Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(i)	
6. Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(j)	
7. Montant des revenus répartis	Total (a à h)		

[illegible][illegible]

et Date de clôture de l'exercice **31/12/2022**

Nom et adresse du propriétaire du fonds (si gérance libre) :	Adresse des autres établissements :

LE CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES QUI SONT SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION			
Rémunérations :		Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés)	
		Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages :	
MVLT imposées		à 0 %	à 15 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputées sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisées au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

CADRE N° CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS	
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

RELEVÉ DES FRAIS DÉDUCTIBLES LIÉS À DES ÉTATS ET TERRITOIRES NON COOPÉRATIFS

Nom de l'établissement		4 L		
N° d'identification (SIRET)		82146427800018		Exercice social
31/12/2022				
Total des dépenses visées à l'article 238A du CGI (1)				
Intérêts, arrérages, autres produits des obligations, créances, dépôts et cautionnements et autres produits analogues				
Typologie de la dépense	Pays de situation du bénéficiaire	Description détaillée de la dépense	Montant de la dépense	Versement effectué sur un compte tenu dans un état ou territoire non coopératif
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
TOTAL (2)				
Redevances de cession ou concession de licences d'exploitation, de brevets d'invention, de marques de fabrique, procédés ou formule de fabrication et autres droits analogues				
Typologie de la dépense	Pays de situation du bénéficiaire	Description détaillée de la dépense	Montant de la dépense	Versement effectué sur un compte tenu dans un état ou territoire non coopératif
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
TOTAL (3)				
Rémunérations de services, payées ou dues				
Typologie de la dépense	Pays de situation du bénéficiaire	Description détaillée de la dépense	Montant de la dépense	Versement effectué sur un compte tenu dans un état ou territoire non coopératif
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
TOTAL (4)				
Total des dépenses devant être réintégrées au tableau 2058-A ou 2033-B (1) - (2) + (3) + (4)				

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiés par la loi n° 2004-801 du 6 Août 2004 garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.

1

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 2023

Document obligatoire (article 53 A
du code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : 4 L		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois : 12	
Adresse de l'entreprise 20 rue Jules Ferry		92600 Asnières sur Seine	
Numéro SIRET : 82146427800018		Durée de l'exercice précédent : 12	
		Néant ☐ *	
		Exercice N, clos le : 31/12/2022	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2
			Net 3
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC
	Frais de développement *	CX	CQ
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG
	Fonds commercial (1)	AH	AI
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM
	Terrains	AN	AO
	Constructions	AP	AQ
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU
Immobilisations en cours	AV	AW	
Avances et acomptes	AX	AY	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT
	Autres participations	CU	CV
	Créances rattachées à des participations	BB	BC
	Autres titres immobilisés	BD	BE
	Prêts	BF	BG
	Autres immobilisations financières *	BH	BI
TOTAL (II)		BJ	BK
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM
	En cours de production de biens	BN	BO
	En cours de production de services	BP	BQ
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS
	Marchandises	BT	BU
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY
	Autres créances (3)	BZ	CA
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE
Disponibilités	CF	CG	
DIVERS	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI
	TOTAL (III)	CJ	CK
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW	
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM	
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN	
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	1A
		77 598	1 373
			76 225
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP	
		540	
Clause de réserve de propriété : *		(3) Part à plus d'un an : CR	
Immobilisations :		Créances :	
Stocks :			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : 4 L		Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 6 000)	DA	6 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	600
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	
	Report à nouveau	DH	46 615
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	3 284
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	56 500
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM
Avances conditionnées		DN	
TOTAL (II)		DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	10 885
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	95
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	240
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	1 248
	Dettes fiscales et sociales	DY	7 208
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	47
Compte régul.	EB		
	TOTAL (IV)	EC	19 724
	Écart de conversion passif * (V)	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	76 225
RENOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C	
		1D	
		1E	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme*	EF	
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	16 735
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : 4 L				Exercice N		Néant ☐ *		
		France		Exportation et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue { biens * Services *	FD		FE		FF		
		FG	54 000	FH		FI	54 000	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	54 000	FK		FL	54 000	
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP		
	Autres produits (1) (11)					FQ	1	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	54 001
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS		
	Variation de stocks (marchandises) *					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU		
	Variations de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	3 927	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	3 593	
	Salaires et traitements *					FY	28 900	
	Charges sociales (10)					FZ	13 267	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION { Sur immobilisations { Sur actif circulant : dotations aux provisions * Pour risques et charges : dotations aux provisions	- dotations aux amortissements *				GA		
		- dotations aux provisions *				GB		
						GC		
	Autres charges (12)					GD		
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GE	
							GF	49 688
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	4 312	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
Total des produits financiers (V)						GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	449	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)						GU	449	
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	- 449	
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	3 863	

Désignation de l'entreprise : 4 L										Néant ☐ *		
										Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion									HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *									HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges									HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)									HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)									HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *									HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)									HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)									HH		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ		
Impôts sur les bénéfices *										HK	579	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	54 001	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	50 716	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total de charges)										HN	3 284	
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme									HO		
	(2) Dont	produits de locations immobilières									HY	
		Produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)									IG	
	(3) Dont	Crédit-bail mobilier *									HP	
		Crédit-bail immobilier									HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)									1H		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées									1J		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées									1K		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)									HX		
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans les PME innovantes (art. 217 octies)									RC		
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)									RD		
	(9) Dont transferts de charges									A1		
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotis. sociales obligatoires hors CSG/RDS A5 10 106)									A2	12 044	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)									A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)									A4		
	(13) Dont primes et cotisation complémentaires personnelles									A6	1 938	
	Facultative									A7	1 938	
	Obligatoires									A9	10 106	
dont cotisations facultatives Madelin									A7	1 938		
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite									A8			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :										Exercice N		
										Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :										Exercice N		
										Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

5

IMMOBILISATIONS

Article obligatoire
Article 53 A du Code général
des impôts).

(Ne pas reporter le montant des centimes)

Désignation de l'entreprise		4 L		Néant ☐ *							
CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations						
				Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence	Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste.						
INCO	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ	1	D8	2	D9	3			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD		KE		KF				
CORP	Terrains		KG		KH		KI				
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KL			
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN			
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions	Dont Composants	M2		KP		KQ			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants	M3		KS		KT				
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, et aménagements divers *		KV		KW		KX			
		Matériel de transport *		KY		KZ		LA			
		Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	1 373	LC		LD			
		Emballages récupérables et divers *		LE		LF		LG			
	Immobilisations corporelles en cours		LH		LI		LJ				
	Avances et acomptes		LK		LL		LM				
	TOTAL III		LN	1 373	LO		LP				
	FIN	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M		8T			
		Autres participations		8U	60 030	8V		8W			
Autres titres immobilisés			1P		1R		1S				
Prêts et autres immobilisations financières			1T	540	1U		1V				
TOTAL IV			LQ	60 570	LR		LS				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			ØG	61 943	ØH		ØJ				
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence			
				par virements de poste à poste				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
INCO	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN	1	CØ	2	DØ	3	D7	4	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		LV		LW		1X		
CORP	Terrains		IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencements et aménagem. des constructions	IS		MG		MH		MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK		ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencements, aménagements divers	IU		MM		MN		MO		
		Matériel de transport	IV		MP		MQ		MR		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT	1 373	MU		
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III		IY		NG		NH	1 373	NI		
	FIN	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW	
		Autres participations		IØ		ØX		ØY	60 030	ØZ	
Autres titres immobilisés			I1		2B		2C		2D		
Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E		2F	540	2G		
TOTAL IV			I3		NJ		NK	60 570	2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4		ØK		ØL	61 943	ØM		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Exercice N clos le 31/12/2022

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : 4 L

Néant ☐ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5] (5)
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées aux cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- 1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE
- 3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise 4 L										Néant ☐ *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN			
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ			
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH			
TOTAL I		RK		RM		RN		RO			
Terrains		PI		PJ		PK		PL			
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ			
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU			
	Inst.générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC			
Autres immobilisations corporelles	Inst.générales, agencements, aménagement divers	QD		QE		QF		QG			
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK			
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	1 373	QM		QN		QO	1 373		
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT			
TOTAL II		QU	1 373	QV		QW		QX	1 373		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	1 373	ØP		ØQ		ØR	1 373		
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais d'établissement	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6				
Fonds commercial	RP	RQ	RR	R5	RT	RU	RV				
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1				
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD				
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8				
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Inst.gales, agenc et am.des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9				
Autres immo.	Inst.gales, agenc am.divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8				
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III	NL			NM			NO				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV				
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ				
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *									
		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à évaluer						Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations						SP		SR			

Désignation de l'entreprise 4 L		Néant ☐ *							
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art.237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (I) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art.39 quinquièmes H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX	
	Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A		6B		6C		6D
6E				6F		6G		6H	
Ø2				Ø3		Ø4		Ø5	
9U				9V		9W		9X	
Ø6				Ø7		Ø8		Ø9	
Sur stocks et en cours		6N		6P		6R		6S	
Sur comptes clients		6T		6U		6V		6W	
Autres provisions pour dépréciation (1) *		6X		6Y		6Z		7A	
TOTAL III		7B		TY		TZ		UA	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C		UB		UC		UD	
Dont dotations et reprises		{ - d'exploitation - financières - exceptionnelles }	UE		UF				
			UG		UH				
			UJ		UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.								10	
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.									
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.									

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N° 2057 2023

Désignation de l'entreprise :		4 L		Néant ☐ *							
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT	540	UV	540	UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA								
	Autres créances clients		UX	5 400		5 400					
	Créance représentative de titres prêts ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)		Z1								
	Personnel et comptes rattachés		UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	137		137					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)		VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR								
	Charges constatées d'avance		VS								
	TOTAUX		VT	6 077	VU	6 077	VV				
	RENOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD							
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE								
(2)		Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG									
	à plus d'1 an à l'origine	VH	10 885		8 136		2 749				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	1 248		1 248						
Personnel et comptes rattachés		8C									
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	4 961		4 961						
États et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	579		579						
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	1 668		1 668						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ									
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	95		95						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	47		47						
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie*		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	19 484	VZ	16 735		2 749				
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	7 972	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.						

Désignation de l'entreprise		4 L		Néant ☐ *		Exercice N clos le :		
Formulaire déposé au titre de l'IR (cocher la case ci-contre)				ET		31/12/2022		
1. REINTEGRATIONS		BENEFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE				WA		
						3 284		
Charges non admissibles en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprise à l'IR)				WB			
	Avantages personnels non déductibles (Sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissement excédentaires et autres amortissements non déductibles		WE		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)		WF	Taxe sur les véhicules de sociétés (entreprises à l'IS)		WG		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA	Part des loyers dispensés de réintégration (art. 239 sexies D du CGI)		RB		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau n°2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles		XX		
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis du CGI)		XZ		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*				XY			
	Impôts sur les sociétés (cf. page 9 de la notice n°2032-NOT-SD)				I7			
					579			
	Quote-part		Bénéfices réalisés par une société de personnes ou en GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7
						K7		
Régimes particuliers / impositions différées	Moins-values nettes à long terme				- imposées aux taux de 15% ou de 19% (12,80% pour les entreprises à l'IR)		I8	
					- imposées au taux de 0%		ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *				- Plus-values nettes à court terme		WN	
					- Plus-values soumises au régime des fusions		WO	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)						XR		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW	
						Quote-part de 12% des plus-values à taux zéro		MB
						WQ		
Réintégrations des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de de taxation au tonnage						Y3		
				TOTAL 1		WR		
						3 863		
II. DÉDUCTIONS		PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE				WS		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *						WT		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)						WU		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'I.R.)				WV		
		- imposées au taux de 0 %				WH		
		- imposées au taux de 19 %				WP		
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures				WW		
		- imputées sur les déficits antérieurs				XB		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						I6	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *						WZ	
Régime des sociétés mères et des filiales *		Produit net des actions et parts d'intérêts :		(quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A)	XA	
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99% (art.223 B du CGI)						ZX		
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer *						ZY	
	Majoration d'amortissement *						XD	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations	Entreprises nouvelles (art. 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles 44 sexies	L2	Jeunes entreprises innovantes (art.44 sexies A)	L5	XF
		2FU-TE (art.44 octies A)	ØV	S.I.I.C. (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA	
		Bassin urbain à dynamiser (art.44sexdecies)	PP	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F	zone franchise d'activité nouvelle génération	XC	
				Zone de revitalisation rurale	PC	Zone de développement prioritaire	PB	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)						XS		
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)		X9	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies E)		YH	XG	
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)		YA	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)		YC		
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)		YB	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)		YD		
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)		YI	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		YL		
	Créance dégagee par le report en arrière de déficit				ZI			
Déductions des produits affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y2		
III. RÉSULTAT FISCAL		TOTAL II				XH		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables		bénéfice (I moins II)		Xi	3 863		XJ	
		déficit (II moins I)						
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				ZL			XL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*								
RÉSULTAT FISCAL		BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN	3 863		XO	

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS
A PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

Désignation de l'entreprise 4 L				Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restants à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	
Déficits transférés de plein droit	K4bis		Nbr d'opérations sur l'exercice	K4ter	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)				K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)				K6	
Déficits de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)				YJ	
Total des déficits restants à reporter (somme K6 + YJ)				YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice				ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler, sur feuillet séparé)			Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes, non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1.1° bis Al.2 du CGI *			ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *					
			8X		8Y
			8Z		9A
			9B		9C
Provisions pour dépréciations *					
			9D		9E
			9F		9G
			9H		9J
Charges à payer					
			9K		9L
			9M		9N
			9P		9R
			9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)			YN		YO
à reporter au tableau 2058-A :			Ligne WI		Ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058B déposé au titre de l'exercice précédent.

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C 2023

Désignation de l'entreprise : 4 L										Néant ☐ *		
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie		ØC	40 794	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves		{ - Réserves légales - Autres réserves	ZB			
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie		ØD	5 821		Dividendes Autres répartitions			ZD			
	Prélèvements sur les réserves		ØE			Autres répartitions		ZE				
						Report à nouveau		ZF				
	TOTAL I		ØF	46 615		(NB: le total I doit nécessairement être égal au total II TOTAL II)		ZG	46 615			
										ZH	46 615	
RENSEIGNEMENTS DIVERS												
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail					J7		)	YQ			
	- Engagements de crédit-bail immobilier								YR			
	- Effets portés à l'escompte et non échus								YS			
DETAILS DES POSTES	AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance							YT			
		- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois					J8		)	XQ		
		- Personnel extérieur à l'entreprise								YU		
		- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)								SS	2 897	
		- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages								YV		
		- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles					ES		)	ST	1 029	
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n°2052								ZJ	3 927		
	IMPÔTS ET TAXES	- Taxes professionnelles*, CFE, CVAE								YW	623	
		- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers					ZS		)	9Z	2 970	
		Total du poste correspondant à la ligne FX du tableau n°2052								YX	3 593	
T.V.A	- Montant de la TVA collectée								YY	10 800		
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations								YZ	762		
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS au titre de l'année)*								ØB			
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *								ØS			
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société								ZK			
	- Numéro de centre agréé * XP								- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 de l'ann. III au CGI)		Si oui, cocher 1 si non 0 ZR	
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								RG			
	- Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								RH			
GIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL			
					Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC			
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO			
					Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF			
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH		N° SIRET de la société mère du groupe		JJ					

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032 (et dans la notice n°2058-NOT pour le régime de groupe)

Désignation de l'entreprise : 4 L Néant ☐ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt *	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19 % (1)
⑦		⑧	⑨	⑩			⑪
				19 %	15 % ou 12.8 %	0 %	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

[illegible]

Désignation de l'entreprise : 4 L

Néant ☐*☒ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés☒ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenuRappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ☐ ou 12.8% ☒Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ☒.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a sexies-0 du CGI) ☒.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12.8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12.8 %	Solde des moins-values à 12.8 %
①		②	③	④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter (2 + 3 - 4 - 5)
		À 19 % ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou à 19 %		
①		②	③	④	⑤	⑥
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD.

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : 4 L					Néant ☐ *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice 1	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année 2	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice 5		
		donnant lieu à complément d'impôt 3	ne donnant pas lieu à complément d'impôt 4			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

4 L		Néant ☐	
Désignation de l'entreprise :			
Exercice ouvert le : 01/01/2022		et clos le : 31/12/2022	
		Données en nombre de mois 12	

DECLARATION DES EFFECTIFS		
Effectifs moyens du personnel :	YP	
	Dont apprentis YF	
	Dont handicapés YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

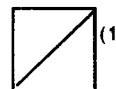
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE		
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si rattachés à une activité normale et courante	OL	
Refacturation de frais inscrits au compte de transfert de charges	OT	
TOTAL 1	OX	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Variation positive des stocks	OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)		
Achats	ON	
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	
IV - Valeur ajoutée produite		
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)	OG	
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF.	SA	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE		
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE-SD		
Mono-établissement au sens de la CVAE	EV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	
Effectifs au sens de la CVAE	EY	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art.223 A du CGI)	HX	
Période de référence	du	au
Date de cessation	HR	

(1) ATTENTION : il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portée en ligne OU.

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2059-I

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



Néant ☐ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31/12/2022

N° SIRET

82146427800018

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

4 L

ADRESSE (voie)

20

rue Jules Ferry

CODE POSTAL

92600

VILLE

Asnieres sur Seine

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

300

I - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Mr Nom patronymique LAURENT Prénom(s) LUDOVIC
Nom marital % de détention 99.00 Nb de parts ou actions 299
Naissance : Date N° Département Commune Pays FR
Adresse : N° 87 Voie DE COLOMBES
Code Postal 92600 Commune ASNIERES SUR SEINE Pays FR

Titre (2) MME Nom patronymique LAURENT Prénom(s) LENA
Nom marital LE BER % de détention 1.00 Nb de parts ou actions 1
Naissance : Date N° Département Commune Pays FR
Adresse : N° 87 Voie DE COLOMBES
Code Postal 92600 Commune ASNIERES SUR SEINE Pays FR

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrit en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle

* des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

4 L

N° SIRET

82146427800018

II - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES

Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)	
		Nom marital		% de détention	
				Nb de parts ou actions	
Naissance :	Date		N° Département		Commune
					Pays
Adresse :	N°		Voie		
	Code Postal		Commune		Pays

Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)	
		Nom marital		% de détention	
				Nb de parts ou actions	
Naissance :	Date		N° Département		Commune
					Pays
Adresse :	N°		Voie		
	Code Postal		Commune		Pays

Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)	
		Nom marital		% de détention	
				Nb de parts ou actions	
Naissance :	Date		N° Département		Commune
					Pays
Adresse :	N°		Voie		
	Code Postal		Commune		Pays

Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)	
		Nom marital		% de détention	
				Nb de parts ou actions	
Naissance :	Date		N° Département		Commune
					Pays
Adresse :	N°		Voie		
	Code Postal		Commune		Pays

Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)	
		Nom marital		% de détention	
				Nb de parts ou actions	
Naissance :	Date		N° Département		Commune
					Pays
Adresse :	N°		Voie		
	Code Postal		Commune		Pays

Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)	
		Nom marital		% de détention	
				Nb de parts ou actions	
Naissance :	Date		N° Département		Commune
					Pays
Adresse :	N°		Voie		
	Code Postal		Commune		Pays

Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)	
		Nom marital		% de détention	
				Nb de parts ou actions	
Naissance :	Date		N° Département		Commune
					Pays
Adresse :	N°		Voie		
	Code Postal		Commune		Pays

Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)	
		Nom marital		% de détention	
				Nb de parts ou actions	
Naissance :	Date		N° Département		Commune
					Pays
Adresse :	N°		Voie		
	Code Postal		Commune		Pays

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit
ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1) Néant ☐

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31/12/2022

N° SIRET

82146427800018

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

4 L

ADRESSE (voie)

20

rue Jules Ferry

CODE POSTAL

92600

VILLE

Asnières sur Seine

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

1

Forme juridique

SARL

Dénomination

MCL MENUISERIE

N° SIREN (si société établie en France)

389535584

% de détention

100.00

Adresse :

N°

20

Voie

RUE JULES FERRY

Code Postal

92600

Commune

ASNIERES SUR SEINE

Pays

FR

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

A - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais d'accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

B - PARTICIPATION, AUTRES TITRES IMMOBILISES, VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

C - STOCKS

Sans objet.

D - CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

E - PROVISIONS REGLEMENTEES

Les provisions réglementées figurant au bilan comprennent la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.

La contrepartie des provisions réglementées est inscrite au compte de résultat dans les charges et produits exceptionnels.

Les notes suivantes et les documents détaillés insérés dans la liasse fiscale
font partie intégrante des comptes annuels de l'entreprise

4 L

pour l'exercice du **01/01/2022** au **31/12/2022**

Ils se caractérisent par les données suivantes:

- Total du bilan:	76 225 Euros
- Chiffre d'affaires:	54 000 Euros
- Résultat net comptable:	3 284 Euros

CHARGES A PAYER

Rattachés aux postes des dettes	Déductibles	Non déductibles
Dettes financières		
- Intérêts courus non échus		
Fournisseurs		
- Factures non parvenues	522	
Personnel		
- Congés à payer		
- Autres charges à payer		
- Participation		
Organismes sociaux		
- Charges sur congés à payer		
- Autres charges à payer	4 961	
Etat		
Associés		
Autres dettes		
- Clients, remises, rabais, ristournes et avoirs à accorder		
- Charges à payer diverses	47	
Trésorerie		
- Intérêts courus à payer		
- Intérêts courus sur concours bancaires		

BILAN ACTIF

	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations corporelles				
Autres immobilisations corporelles				
218300 Materiel de bureau	1 373.00	1 373.00		
281830 Amort. materiel de bureau	-1 373.00	-1 373.00		
Immobilisations financières				
Autres participations				
261000 Titres de participation	60 000.00	60 000.00		
261110 Titres de participation bred	30.00	30.00		
Total autres participations	60 030.00	60 030.00		
Autres immobilisations financières				
275000 Depots et cautionnements	540.00	540.00		
Total autres immobilisations financières	540.00	540.00		
ACTIF CIRCULANT				
Créances				
Clients et comptes rattachés				
418100 Clts facts. a etablis	5 400.00	5 160.00	240.00	4.7
Total clients et comptes rattachés	5 400.00	5 160.00	240.00	4.7
Autres créances				
445600 Tva sur achats	10.86	96.60	-85.74	-88.8
445700 Tva sur ventes	40.00		40.00	
445860 Tva sur factures non parvenues	87.00	87.00		
Total autres créances	137.86	183.60	-45.74	-24.9
Divers				
Disponibilités				
512100 Bred banque populaire	10 117.59	18 794.06	-8 676.47	-46.2
Total disponibilités	10 117.59	18 794.06	-8 676.47	-46.2
Total bilan	24 707.55	24 707.55		

BILAN PASSIF

	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
CAPITAUX PROPRES				
Capital social ou individuel				
101300 Capital appele verse	-6 000.00	-6 000.00		
Total Capital social ou individuel	-6 000.00	-6 000.00		
Réserve légale				
106110 Réserve legale	-600.00	-600.00		
Total Réserve légale	-600.00	-600.00		
Report à nouveau				
110000 Report a nouveau creiteur	-46 615.99	-40 794.09	-5 821.90	-14.3
Total Report à nouveau	-46 615.99	-40 794.09	-5 821.90	-14.3
Résultat de l'exercice				
Resultat de l'exercice	-3 284.64	-5 821.90	2 537.26	43.6
Total Résultat de l'exercice	-3 284.64	-5 821.90	2 537.26	43.6
DETTES				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
164010 Pret bred bq pop 54.000€	-10 885.33	-18 858.21	7 972.88	42.3
Total Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-10 885.33	-18 858.21	7 972.88	42.3
Emprunts et dettes financières divers				
455110 C/ct laurent ludovic	-95.42	-95.42		
Total Emprunts et dettes financières divers	-95.42	-95.42		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
419100 Cits avces acptes reçus s/ cd	-240.00		-240.00	
Total Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	-240.00		-240.00	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés				
401000 General fournisseur	-726.00	-540.00	-186.00	-34.4
408100 Fournis. facts. non parvenues	-522.00	-522.00		
Total Dettes fournisseurs et comptes rattachés	-1 248.00	-1 062.00	-186.00	-17.5
Dettes fiscales et sociales				
438600 Org. sociaux chges a payer	-4 961.20	-8 730.60	3 769.40	43.2
444000 Etat impots societés	-579.00	-1 028.00	449.00	43.7
445510 Tva a payer	-768.00	-818.00	50.00	6.1
445870 Tva s/ facture a etablir	-900.00	-860.00	-40.00	-4.7
Total Dettes fiscales et sociales	-7 208.20	-11 436.60	4 228.40	37.0
Autres dettes				
468600 Charges a payer	-47.87	-39.44	-8.43	-21.4
Total Autres dettes	-47.87	-39.44	-8.43	-21.4
Total du Bilan de Passif	-57 792.64	-57 109.05	-683.59	-1.2

COMPTE DE RESULTAT

	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Production vendue de services				
706000 Prest. services france	-54 000.00	-51 600.00	-2 400.00	-4.7
Total Production vendue de services	-54 000.00	-51 600.00	-2 400.00	-4.7
Autres produits				
758000 Produits divers de gestion	-1.00	-2.10	1.10	52.4
Total autres produits	-1.00	-2.10	1.10	52.4
CHARGES D'EXPLOITATION				
Autres achats et charges externes				
622600 Honoraires	2 855.00	2 780.00	75.00	2.7
622700 Frais d'acte et contentieux	42.86	87.73	-44.87	-51.1
626200 Telephone	464.94	434.85	30.09	6.9
627800 Autres frais de banque	564.91	592.55	-27.64	-4.7
Total autres achats et charges externes	3 927.71	3 995.13	-67.42	-1.7
Impôts, taxes et versements assimilés				
631300 Formation continue etat	103.00	103.00		
635110 Cet : cvae + cfe	623.00	623.00		
637810 Csg deductible	2 867.00	2 516.00	351.00	14.0
Total impôts, taxes et versements assimilés	3 593.00	3 242.00	351.00	10.8
Salaires et traitements				
644000 Remuneration gerant	28 900.00	25 250.00	3 650.00	14.5
Total salaires et traitements	28 900.00	25 250.00	3 650.00	14.5
Charges sociales				
646000 Cotis. urssaf tns	10 106.00	8 834.00	1 272.00	14.4
646010 Csg crds non deductible	1 223.00	1 073.00	150.00	14.0
646310 Cotis. axa	1 938.33	1 848.69	89.64	4.8
Total Charges sociales	13 267.33	11 755.69	1 511.64	12.9
CHARGES FINANCIERES				
Intérêts et charges assimilées				
661100 Interets sur emprunts	449.32	609.38	-160.06	-26.3
Total intérêts et charges assimilées	449.32	609.38	-160.06	-26.3

二、研究目的：探討我國大專院校學生對「網路交友」之態度與使用情形。

[illegible]

4 L
Société à Responsabilité Limitée
au capital de 6 000 €
Siège social : 20 rue Jules Ferry 92600 ASNIERES
821 464 278 RCS NANTERRE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE EN DATE DU 15 JUIN 2023

- RESOLUTION SECONDE

Compte tenu du bénéfice de l'exercice s'élevant à 3 284,64 € l'Assemblée décide de procéder aux affectations suivantes :

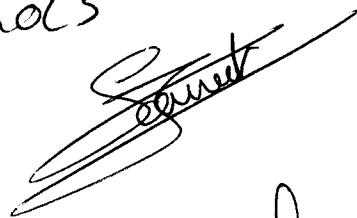
- La totalité au poste report à nouveau soit 3 284,64 €.

Après affectation, le report à nouveau, s'élève à 49 900,63 €.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, il est précisé que la société n'a procédé à aucune distribution de dividendes depuis la création de la société.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

15 juin 2023



Carlie Confirme.